

## **Commune de RETOURNAC**

### **PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal**

**Séance du Jeudi 14 Décembre 2023 à 20h00, en Mairie « salle du conseil municipal »**

#### **1-Appel des présents**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à vingt heures zéro minutes le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 7 décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Daniel DILITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Cindy ISSARTEL, Corinne TARGHETTA, Sébastien VINCENT

**Absents excusés représentés** :

Thierry BENEVENT a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Patrice WAUTHIER a donné pouvoir à Alain LUTZ, Maëlle JOLY a donné pouvoir à Jean-Pierre FILIOL

**Absent non représenté** : Jean-Yves AUBERT

Public : une personne

Pas de représentant de la presse

**Désignation d'un secrétaire de séance** : Mme Cindy ISSARTEL

**2-Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 Novembre 2023** à l'unanimité sans remarques ni observations

Procès-verbal joint au dossier de séance en annexe

#### **3- Relevé des décisions prises en vertu des délégations d'attribution du Maire**

Mme Le Maire informe le conseil municipal des opérations réalisées dans le cadre des délégations reçues ainsi qu'il est prévu aux articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Décision du Maire 2023-031 en date du 1<sup>er</sup> décembre 2023 : Délivrance d'une concession trentenaire n° 6687 Allée A dans le cimetière de Retournac à Mr Marcel PORTERIE moyennant la somme de 1 365 €

Mme le Maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour : 6.3 Mise à jour du plan de financement DETR 2024 pour l'achat d'un tracteur et de ses outils. Les membres présents ne s'opposent pas à l'ajout.

#### **4.1 Musée des Manufactures de Dentelles : Plan de Récolement Décennal (annexe)**

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que le plan de récolement décennal du Musée sera présenté par Mme Fanny ROILETTE, directrice du Musée.

Le plan de récolement, tel que présenté, a été validé par la DRAC.

Il s'agit d'une obligation imposée par le Code du Patrimoine aux Musées labellisés « Musée de France ».

Le récolement est l'opération qui consiste à vérifier, sur pièce et sur place, à partir d'un bien ou d'un numéro d'inventaire : la présence du bien dans les collections, sa localisation, son état, son marquage, la conformité de son inscription à l'inventaire. C'est un outil de planification définissant l'état des lieux, le programme et la méthode de travail pour l'ensemble du récolement.

Les Collections du Musée sont situées :

- Contenu de la Manufacture Auguste Experton + 400 000 items
- La Manufacture Claire Experton (fonds de modèles de dentelles et atelier aux fuseaux mécaniques) + 50 000 items
- Donations et acquisitions

Madame le Maire laisse la parole à Mme Fanny ROILETTE pour une présentation du plan de récolement décennal joint en annexe.

Merci Patricia.

Bonsoir à tous et toutes.

Avant de vous parler du plan de récolement décennal, je vous présente un récapitulatif de l'année écoulée au Musée, demain étant le dernier jour d'ouverture avant la fermeture hivernale.

Nombre de visiteurs : 5 729 soit la 3<sup>ème</sup> meilleure année depuis l'ouverture du Musée

Profil des visiteurs :

- + 50% entrées plein ou demi-tarif
- 30 % manifestations gratuites : JEMA, Foire des Pâquerettes, Journée du patrimoine, Nuit des Musées

CA Billetterie et Boutique (meilleure année pour la boutique)

Retour enquête visiteurs :

- Fréquentation avec étude des publics : +50% proviennent de la Haute-Loire et de la Loire
- Comment les visiteurs ont entendu parler du Musée : bouche à oreille, communication via les réseaux sociaux, presse numérique ou papier

Cela nous permettra pour 2024 d'orienter la communication essentiellement sur le territoire de la Loire et de la Haute-Loire.

Subventions 2023 DRAC, Région, Département et Amis du Musée pour nos projets subventionnés à 80% soit un reste à charge de 20% pour la Commune

Activités du Musée : 2 expositions temporaires « l'encre rêveuse de Violaine Sausset » et « cyanotypes et céramiques » de Philippe Hervouet et Béatrice Naacke.

Attrait d'un public plus jeune et familial grâce aux ateliers de stylos 3D (+150 personnes et 500 scolaires) et de cyanotypes.

Recrutement de Marion Faure : création d'un cours de dentelles pour adultes et reprise des stages de dentelles d'après les modèles anciens.

Communication : un axe travaillé cette année avec une veille et une alimentation des réseaux sociaux, journaux, radio, encarts publicitaires, pose d'une nouvelle signalétique dans Retournac, parution de la dernière pochette de dentelles (travail réalisé par Marion qui permet de valoriser les collections)

Dans le cadre de la régie des collections, accueil d'étudiants de l'INP lors d'un chantier école au mois de Juin. Les étudiants nous ont formé sur place avec un changement des collections dans la 1<sup>er</sup> partie du parcours permanent.

Les donations des Amis du Musée en 2010 et 2020 sont passées en Commission Régionale d'Acquisition auprès de la DRAC et ont été validées.

Changement du logiciel d'inventaire avec migration des notices de micromusée à webmuséo.

Fin d'année consacrée à la rédaction du plan de récolement décennal.

Le récolement est une obligation pour tous les musées de France, art L451-2 du code du patrimoine. Les musées doivent récoler tous ce qui est inscrit à l'inventaire c'est-à-dire vérifier que les pièces sont bien inscrites à l'inventaire : être inscrites, avoir le bon numéro et vérifier leur état puisque le récolement n'intervient que tous les 10 ans.

Le récolement du musée va nous servir à compléter la base de données. Certains objets ayant été changés de place nous allons pouvoir modifier les erreurs de localisation et surtout de réaliser des prises de vues.

Le récolement permet de réaliser un bilan sanitaire de la collection : altération des objets et notamment des dentelles (oxydation, apparition de lacune) et surtout de déterminer le volume à inventorier. A ce jour 19 000 notices sont rentrées sur la base de données mais une notice ne correspond pas toujours à un objet. Nous allons ainsi passer l'ensemble de la collection.

Le récolement fonctionne par exercice décennal. Actuellement nous sommes sur le 2<sup>ème</sup> exercice qui a débuté le 01/01/2016 et se termine le 31/12/2025. Nous avons 2 ans pour entamer le récolement avant de passer au 3<sup>ème</sup> exercice.

Les collections du Musée sont conservées sur trois sites :

- La Manufacture Claire Experton, aujourd'hui le Musée : le parcours permanent et le centre de documentation
- La Manufacture Auguste Experton et fils : les réserves avec les compactus au rez-de-chaussée et l'atelier au 1<sup>er</sup> étage
- Le Hangar Bortolloto : une partie du fonds Claire Experton et les dentelles mécaniques

Nous avons décidé avec la DRAC de faire les campagnes de récolement par espace et non de partir de l'inventaire.

Le récolement est divisé par campagne. Après concertation avec la DRAC, nous avons décidé de nous consacrer :

- Juin à Mars 2024 : Récolement des objets conservés dans le centre de documentation
- Avril à Novembre 2024 : Récolement des objets conservés dans la salle du compactus (RDC Bâtiment des Réserves)
- Décembre 2024 à Mars 2025 : Récolement des objets exposés dans le parcours permanent du Musée
- Avril à Décembre 2025 : 2<sup>ème</sup> phase de récolement dans la salle du compactus

Le 1<sup>er</sup> étage de l'espace de réserves et le hangar Bortolotto feront l'objet du 3<sup>ème</sup> exercice du plan de récolement.

Pour ce faire, les tâches seront divisées entre les différentes équipes du musée. Chaque membre de l'équipe va travailler sur le récolement. Nous aurons des renforts par la venue de stagiaires et des Amis du Musée.

Le récolement de la collection du Musée est inhabituel par rapport aux autres Musées de France. Nous avons une collection exceptionnelle par son ampleur avec un grand nombre d'objets. Nous allons nous appuyer sur ce qui se fait dans certains musées et notamment avec les musées ayant des collections archéologiques. Pas un récolement objet par objet mais un récolement par lot ou contenants. S'il y a un problème sur un lot nous revenons dans un second temps sur ce lot avec les opérations post-récolement.

Nous devons nous appuyer sur des musées qui ont des collections industrielles.

Nous avons environ 400 000 objets.

En 2 ans nous avons décidé avec la DRAC de nous consacrer sur ce qui avaient déjà été inventoriés.

Nous avons une richesse.

Pour les dentelles anciennes des 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècle, chaque objet est bien identifié et aura une attention plus particulière avec la rédaction d'un constat d'état, des prises de vues. Cela permettra dans 2 ans de voir leur évolution.

Patricia Goudard : merci Fanny

Pierre Astor : je ne comprends pas bien 400 000 items et 50 000 notices et 19 000 à l'inventaire. Depuis 1996 nous avons eu des donations. Bruno Ythier, directeur à l'époque, avait l'intelligence de dire que nous ne les refusions pas mais comme nous ne pouvions pas les traiter, elles étaient mises dans des sacs plastiques. Nous pouvions très bien avoir une pièce unique comme des pièces standardisées. Je comprends votre logique. Tous ces sacs étaient dans les étages de la Filature puis ont été transférés dans le hangar Bortolotto. Ma grande question c'était comment on fait pour inventorier tout cela.

Fanny Roilette : Mme Liabeuf est partie à la retraite.

Pierre Astor : ils ne pouvaient pas me donner un temps de récolement puisqu'il fallait faire pièce par pièce. Je comprends votre processus qui est éprouvé et sûr mais sur la suite de ces 400 000 pièces. N'est-il pas judicieux d'attaquer tout de suite par le hangar et de dire qu'il y en a pour 5 ou 10 ans pour essayer d'écouler ce stock. Ne pas faire comme les directeurs d'archives qui disent avoir temps de mètres linéaires par an mais avec les donations annuelles nous avons déjà des kilomètres de retard.

Fanny Roilette : pour l'instant, j'ai mis de côté ce hangar Bortolotto. Je me suis occupée de toutes les donations faites ces dernières années qui avaient été entreposées dans le Musée ou les espaces de réserves. Toutes les donations ont été ouvertes et dépoussiérées. J'ai recherché les actes de donation pour savoir si nous devions ou pas les passer devant la commission. Le hangar Bortolotto a été travaillé par les étudiants en 2017 qui ont essayé de déterminer le volume. Beaucoup de sacs ont été ouverts pour être dépoussiérés et mis dans des boîtes de conservation. C'est un choix, nous aurions pu commencer par ce hangar.

Le récolement doit aussi me permettre d'avoir un point de vue scientifique sur la collection et d'avoir une connaissance plus précise de l'inventaire. Dans le hangar Bortolotto nous avons une partie des collections Claire Experton mais toute la collection n'a pas vocation à intégrer l'inventaire des collections car il y a des redites avec la collection d'Auguste Experton. Tout ce qui se trouve chez Auguste Experton n'a pas vocation à intégrer l'inventaire.

Pierre Astor : mais rien ne dit que nous ne puissions pas trouver de très belles pièces. Par rapport à la protection de ce hangar, comme nous ne connaissons pas la valeur des pièces, il faut le protéger comme s'il s'agissait d'un musée. Nous avons été mis en demeure d'effectuer

des travaux de restauration. J'avais rencontré deux inspecteurs dont Mme Joly qui a trouvé que ces sacs plastiques étaient un bon mode de conservation.

Fanny Roilette : tout dépend de la qualité du plastique car avec le temps et l'humidité il va s'abîmer ou s'effriter. C'est le cas de certains plastiques qui sont dans le hangar. La plupart des pièces se trouvant dans ce hangar ne sont pas des donations faites au musée dans les années 1990 (donations qui ont été intégrées les réserves du musée) mais la partie de chez Claire Experton avec les dentelles mécaniques et les métiers.

Anne-Sylvie Mirmand : ces pièces ne seront pas traitées dans le post-récolement ?

Fanny Roilette : la partie post-récolement permet de réorganiser tout ce qui a été trouvé dans le récolement.

Pierre Astor : pour continuer qu'a-t-il été fait sur le projet psic ?

Fanny Roilette : le projet scientifique et culturel appelé PSC. Le projet scientifique et culturel est un document permettant de faire le bilan de tout ce qui a été fait au Musée et qui donne le projet pour les 5 à 10 ans à venir. C'est un document qui sera rédigé en 2024.

Pierre Astor : vous ne vous y êtes pas mis dessus ?

Fanny Roilette : oui et non. Depuis mon arrivée, j'ai rédigé un bilan sur l'état des collections et des bâtiments qui servira de base au projet scientifique et culturel. J'y travaille. Même si ce document est obligatoire, un musée sur deux ne l'a pas car il demande une connaissance approfondie du Musée et du territoire. Il m'a bien fallu 2 ans pour avoir un point de vue global sur la collection, le territoire et la situation du Musée.

Pierre Astor : sur le récolement, vous allez travailler comme en matière archéologique. Vous vous êtes rapprochée de Lavoûte -Chilhac, site départemental avec des coffres. Il serait judicieux de se rapprocher d'eux pour faire un travail aux deux endroits en même temps avec une aide du Département.

Fanny Roilette : je me suis d'abord rapprochée du Musée d'art et d'industrie de St-Etienne. Ils ont énormément de collections textiles. Je connais la directrice du Musée de St-Romain en Gal, musée archéologique et je l'ai également contactée. J'ai demandé de l'aide à d'autres musées.

Jean-Claude Abrial : sur le ruban à St-Etienne, ils doivent avoir la même problématique.

Pierre Astor : cela me fait penser à une anecdote. Au Troc de l'île au Puy, j'avais vu des stocks de dentelles et ma crainte était qu'ils proviennent de collections comme nous avons à Bortolotto. Le directeur m'a dit que c'étaient des dentelles de Craponne.

Jean-Claude Abrial : c'est la problématique entre leur valeur car ce sont à la fois des dentelles uniques, des prototypes et la notion de production sur ces ateliers. C'était de la dentelle mécanique.

Pierre Astor : j'ai noté le nombre de visiteurs. Au niveau du Département, on considérait qu'un équivalent temps plein devait se justifier par 13 000 visiteurs. Vous n'y êtes pour rien. Ces chiffres avaient été donnés lorsque le schéma départemental des musées a été mis en place en Haute-Loire. Mon questionnement : qu'allez vous faire pour maintenir ce nombre et avez-vous pensé également à des expositions itinérantes.

Fanny Roilette : l'exposition 2024 sur les maisons d'assemblée sera proposée à des médiathèques, peut être pas avec tous les objets en même temps, ou à d'autres partenaires sur le territoire.

Patricia Goudard : vous continuez à prêter des œuvres.

Fanny Roilette : Nous continuons à prêter des œuvres. Avec Magali, nous avons dépoussiéré 400 dentelles qui sont prêtées actuellement au Musée Crozatier. Nous essayons d'avoir d'autres prêts de musées pour les années à venir. Cela favorisera le rayonnement du musée.

Patricia Goudard : d'autres questions Pierre ?

Pierre Astor : ce que j'ai entendu sur le plan de récolement me semble bien allé et est organisé.

Fanny Roilette : Les expositions d'art contemporain comme celle de Violaine Sausset ne se prêtent pas à de l'itinérance. Si nous voulons une exposition itinérante, il faut la penser dès le départ et sa conception. Cela demande une organisation.

Pierre Astor : en 2009, nous avons fait une exposition itinérante qui a été rentabilisée en terme d'investissement en la promenant. Par contre en 2003, nous avons investi 79 000 € pour le « Parfait Négociant » mais elle n'a servi qu'à Retournac et se trouve maintenant démontée dans le hangar Bortolotto. Même si nous avons des concours financiers, il serait bien que nous puissions les réutiliser.

Fanny Roilette : on peut aussi se dire que, pour les expositions, nous achetions du matériel qui sera réutilisé pour d'autres expositions au sein du musée.

Anne-Sylvie Mirmand : cela a été fait sur la dernière exposition de Philippe Hervouet. Nous sommes allés récupérer, auprès du musée des confluences, des vitrines qui serviront pour le musée. C'est du réemploi, les vitrines qui ne servent plus, sont données.

Pierre Astor : nous avons acheté, très cher, un système pour examiner en détail les dentelles, une sorte de gros microscope. Cela avait permis d'avoir, au 1<sup>er</sup> étage dans la partie européenne une carte, contre le mur. Vous avez toujours ce matériel ? N'est-il pas obsolète ?

Fanny Roilette : oui nous l'avons toujours. Marion va essayer de le remettre en marche en nous formant sur les dentelles anciennes.

Pierre Astor : pour le récolement cela peut être intéressant d'examiner en détail et d'authentifier en posant des datations.

Fanny Roilette : le récolement n'a pas vocation à aller dans le détail de l'objet pour l'authentifier. C'est un autre travail. Le récolement consiste juste à regarder si l'objet est inscrit à l'inventaire et s'il est en bon état de conservation.

Christian Peyrard : le risque des dentelles est qu'elles prennent des champignons.

Fanny Roilette : oui le risque est l'oxydation et surtout si les dentelles sont mal manipulées ou mal roulées, peu ou trop tendues, la fibre textile est fragilisée avec la possibilité de formation de trous ou de casses.

Pierre Astor : il faut aussi faire très attention à la lumière.

Fanny Roilette : la lumière va surtout avoir un impact. Nous le voyons très bien sur les dentelles qui ont été exposées un long moment. Si ce sont des dentelles en partie cachées,

quand nous les retirons nous voyons des traces jaunes dans les endroits soumis à la lumière. Si ce sont des dentelles polychromes ou noires, nous voyons une perte de couleurs.

Pierre Astor : j'ai vu qu'il y avait eu des achats de logiciels. Avez-vous pu ouvrir, même quand il s'agit de logiciels anciens, tous les ordinateurs du Musée y compris le macintosh ? Pendant plus de 12 ans on m'a dit qu'il était impossible de l'ouvrir.

Fanny Roilette : quand je suis arrivée au musée, cela a été mon premier travail de reprendre tous les ordinateurs pour sortir tous les documents. Certains ne s'ouvrent plus aujourd'hui car les formats d'enregistrement sont trop anciens. Nous n'arrivons plus à ouvrir les documents du Mac.

Pierre Astor : Dominique Sallanon travaillait dessus.

Fanny Roilette : mes collègues ont réussi à sauvegarder tous les documents du Mac en 2017. Ce sont surtout des affiches réalisées avec le logiciel illustrator.

Jean-Claude Abrial : les archives départementales ne peuvent pas aider ? Ils doivent commencer à conserver des fichiers en format dos.

Pierre Astor : la scénographie devait être dans le Mac. Et sur l'état du bâtiment du musée, cela rentre dans le cadre du récolement.

Fanny Roilette : non, le récolement ne concerne que les objets inscrits à l'inventaire. Les ouvrages du centre de document non-inscrits à l'inventaire ne seront pas récolés. Le bâtiment n'étant ni inscrit, ni classé, il ne sera pas récolé.

Pierre Astor : c'est bien de faire le point de temps en temps. Si vous avez l'opportunité de le faire plus souvent, cela sera apprécié.

Fanny Roilette : c'est noté.

Jean-Pierre FILIOL salue tout le travail déjà effectué par Fanny Roilette et l'équipe du musée.

Patricia Goudard : ce point a reçu un avis favorable de la commission du 12-12-2023. Je vous propose de passer au vote le plan de récolement décennal du Musée.

### **Où cet exposé et après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

Pierre Astor : au musée, un agent partageait son temps entre le musée et les services techniques. Il continue de le partager ? il n'y a pas besoin d'elle à temps complet au musée ? Comme c'est moi qui l'avais contraint à venir en mairie, s'il y avait d'autres demandes sur le musée, il serait bien que quelque chose soit fait pour elle.

Patricia Goudard : ce n'est pas que le musée n'en ait pas besoin mais nous en avons aussi besoin en mairie. Si quelque chose doit être fait au musée, elle sera prioritaire et aura son emploi à plein temps au musée.

Mais nous serons encore plus loin des chiffres que vous avez annoncés sur les équivalents temps plein.

Merci Fanny

## **5.1 Convention relative à l'organisation de mesures de responsabilisation entre la Commune et le Collège Boris Vian de Retournac (annexe)**

Dossier présenté par Mme Brigitte Roche, adjointe

Suite à une rencontre avec M. ROHAUT, principal du Collège Boris Vian, il est proposé de signer cette convention proposant une mesure disciplinaire en lieu et place d'une autre sanction (heures de retenue, exclusion ...)

L'objet de la convention est de :

- Faire participer les élèves, en dehors des heures d'enseignement, à des activités de solidarité, culturelle ou de formation à des fins éducatives
- Éviter un processus de déscolarisation de l'élève
- Permettre à l'élève de témoigner de sa volonté de conduire une réflexion sur la portée de ses actes tant à l'égard de la victime que de la communauté éducative : prendre conscience de ses actes et favoriser sa responsabilisation

Les modalités d'exécution

- Signature d'une convention tripartite entre le Collège, la Commune et l'élève
- Application : 3 heures maximum par jour sur 4 jours par semaine hors temps d'enseignement
- Suspension en cas de manquements aux obligations de l'élève, d'incidents ou absences
- Chaque partie souscrit une assurance en responsabilité civile
- Convention signée pour la durée de l'année scolaire (2023-2024) renouvelable par tacite reconduction

Vu l'avis favorable de la Commission en date du 12-12-2023

Pierre Astor : si j'ai bien compris, au lieu d'avoir une sanction classique, il y a ce fonctionnement avec la mairie.

Brigitte Roche : c'est cela. L'élève ira aider les services techniques par exemple.

Patricia Goudard : comme je l'ai expliqué en commission, si nous sommes sollicités sur une période où les services techniques sont en sous-effectifs, nous pouvons refuser. La famille et l'élève peuvent eux aussi refuser. Toutes les parties doivent être d'accord pour la mise en place de cette action.

En cas de désaccord, l'élève aura une sanction classique. C'est une solution alternative proposée à la famille. Pendant toute la durée de cette mesure, l'élève reste sous la responsabilité du collège.

Pierre Astor : les services techniques sont d'accord pour accueillir, car cela implique un référent ?

Patricia Goudard : ils ont déjà l'habitude d'avoir des stagiaires. L'équipe sera sollicitée avant tout accueil.

Brigitte Roche : au cours de l'année, nous n'aurons peut-être pas d'élève à accueillir.

Corinne Targhetta : cette mesure a été mise en place car il y avait eu des antécédents ?

Patricia Goudard : pas spécialement. Il s'agit d'une mesure mise en place au niveau de l'Académie. Les communes sont sollicitées si le principal du collège souhaite la mise en place de ce dispositif.

Pierre Astor : est-ce que l'on continue d'avoir des contacts avec la Justice pour l'accueil de TIG ?

Patricia Goudard : nous en avons déjà eus. Depuis 2020, nous avons accueilli plusieurs personnes pour des travaux d'intérêts généraux.

Pas d'autres questions ?



**Ouï cet exposé et après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Approuve** les termes de la convention relative à l'organisation de mesures de responsabilisation entre la Commune de Retournac et le Collège Boris Vian
- **Autorise** le Maire à signer cette convention et tout acte afférent à son exécution

### **5.2 Renouvellement de la convention pour la stérilisation des chats libres sauvages avec la Fondation 30 Millions d'Amis**

Mme Brigitte ROCHE, adjointe, présente la convention pour les campagnes de stérilisation et d'identification des chats

La fondation s'engage à régler la moitié des frais de stérilisation et d'identification à hauteur de 100€ pour les femelles et de 80€ pour les mâles, l'autre moitié est à la charge de la Commune

Il est proposé de reconduire pour l'année 2024 cette campagne sur la base d'un budget équivalent à 45 € \* 24 chats soit 1080 €

Vu l'avis favorable de la commission en date du 12-12-2023

**Ouï cet exposé et après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Approuve** les termes de la convention pour la stérilisation et l'identification des chats libres errants entre la Commune et la Fondation 30 millions d'amis
- **Autorise** le Maire à signer cette convention et tout acte afférent à son exécution

### **5.3 Adressage – Dénomination d'une nouvelle voie et Renumérotation de la Rue de la Loire**

Mme Brigitte Roche, adjointe, propose le projet d'adressage au format métrique :

- Rue de la Loire renumérotation des habitations
- Création du « Chemin des Pêcheurs » (en vert sur le plan)



Vu l'avis favorable de la Commission en date du 12-12-2023

**Ouï cet exposé et après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Valide** la dénomination « Chemin des Pêcheurs »

- **Dit** que les voies « Rue de la Loire » et « Chemin des Pêcheurs » feront l'objet d'une numérotation métrique
- **Charge** Le Maire d'en informer les partenaires institutionnels et les habitants concernés

### 6.1 Budget Annexe Alimentation en Eau Potable : Ajustement de la subvention d'équilibre

Dossiers présentés par Mme Anne-Sylvie Mirmand, Adjointe

Vu le budget primitif de l'exercice 2023 prévoyant le versement d'une subvention d'équilibre du budget général au budget annexe AEP d'un montant maximum de 241 434 €

Vu l'avis du Conseiller aux Décideurs Locaux ;

Vu l'avis favorable de la Commission en date du 12-12-2023

Il convient de réajuster ce montant pour compte tenir de l'exécution budgétaire de la section de fonctionnement arrêtée au 12-12-2023 y compris le rattachement en dépenses du 4<sup>e</sup> trimestre de consommation d'eau. Pour rappel, ce budget en fin d'exercice 2022 affichait un déficit de fonctionnement de 202 934 €. Les dépenses 2023 comprennent 5 trimestres d'achat d'eau au Sipep (4<sup>e</sup> trimestre 2022 et les 4 trimestres 2023). Cette année nous régularisons le décalage d'année civile. Le 4<sup>e</sup> trimestre 2023 fait l'objet d'une estimation qui sera régularisée sur l'exercice 2024.

Fonctionnement	BP 2023	Opérations de l'exercice	Balance des opérations	Résultat de Clôture 2022	Résultat de Clôture 2023
Dépenses	398 934,00	194 965,33	35 612,45	202 934,00	<b>238 546,45</b>
Recettes	398 934,00	159 352,88			

Anne-Sylvie Mirmand : En 2023 nous constatons un recours massif à l'eau du Sipep par Véolia. Nous avons des sources peu qualitatives sur Miaune, Préau ... qui deviennent turbides dès qu'il pleut. Dès le dépassement d'une mesure de 3 NTU, il y a une bascule automatique sur le Sipep. Nous constatons une augmentation croissante depuis 2019 car, avant, la norme de turbidité était de 6 NTU (préconisation de l'ARS pour avoir des eaux claires).

Il est proposé le versement d'une subvention d'équilibre de 238 546,45 € du budget général.

Une précision sur la part communale de l'abonnement votée en 2022 pour l'exercice 2023 : cette part a rapportée 35 142 €. Les recettes d'eau n'ont pas augmenté du même montant que cette somme car nous constatons une diminution de la consommation.

- novembre 2021 à octobre 2022, la consommation est de 126 345 m3 et de 12 805 m3 (gros consommateurs)
- novembre 2022 à octobre 2023 : 114 973 m3 et 11 068 m3

Soit une baisse de 10% de la consommation environ

Les gros consommateurs, selon le rapport de Véolia en 2022, sont le Collège, la Fromagerie de Jussac (3 400 m3).

Pierre Astor : qu'est-ce que le conseiller aux décideurs locaux ?

Anne-Sylvie Mirmand : ce n'est pas le trésorier mais un nouveau poste. Il élabore le rapport du trésorier. Il s'agit de Mme Vignal qui assure l'intérim à Yssingaux.

Pierre Astor : nous avons eu 5 trimestres d'achat d'eau.

Anne-Sylvie Mirmand : l'objectif est de caler les achats d'eau sur l'année civile en ayant 4 trimestres. Le dernier trimestre est rattaché sur un montant prévisionnel.

**Où cet exposé et après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Autorise** le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 238 546.45 € du budget général au budget annexe Alimentation en Eau Potable au titre de l'exercice 2023.
- **Dit** que les crédits budgétaires nécessaires à l'exécution de la présente délibération sont inscrits aux budgets primitifs de l'exercice 2023

### **6.1 Budget Annexe Maison de Santé Pluridisciplinaire : Ajustement de la subvention d'équilibre**

Vu le budget primitif de l'exercice 2023 autorisant le versement d'une subvention d'équilibre du budget général au budget annexe MSP d'un montant maximum de 13 722,06 €

Vu l'avis du Conseil aux Décideurs Locaux ;

Vu l'avis favorable de la Commission du 12-12-2023

Mme Anne-Sylvie Mirmand précise que sur le budget 2023 de la MSP une subvention d'équilibre de 13 722.06 € avait été inscrite. Il convient de réajuster ce montant pour tenir compte de l'exécution budgétaire de la section de fonctionnement arrêtée au 12-12-2023 incluant

- En dépenses le rattachement de la facture de ménage des locaux de décembre 2023
- En recettes les loyers et les charges de l'année

<b>Fonctionnement</b>	<b>BP 2023</b>	<b>Opérations de l'exercice 2023</b>	<b>Balance des Opérations</b>	<b>Résultat de Clôture 2022</b>	<b>Résultat de Clôture 2023</b>
Dépenses	71 722,06	31 017,67		27 712,06	1 488,93
Recettes	71 722,06	57 240,80	26 223,13		

Au vu de l'exécution budgétaire : 31 017.67 € en dépenses et 57 240.80 € en recettes (loyers et appels de charges), l'exercice 2023 est excédentaire de 26 223.13 €. L'exercice 2023 ayant permis de quasiment résorber le déficit, il est proposé de ne pas verser de subvention d'équilibre du budget général au budget annexe. L'exercice 2024 devrait absorber, si la maison de santé continue d'être remplie à 100%, le déficit de fonctionnement.

Le budget 2023 était établi sur une hypothèse avec des loyers moindres : pas de location de tous les cabinets professionnels

Pierre Astor : et les autres budgets ? il aurait été bien que nous ayons un réalisé

Anne-Sylvie Mirmand : l'assainissement est excédentaire. Le réalisé n'est pas clos à ce jour, les opérations budgétaires s'arrêtant au 15 décembre.

Sur les budgets AEP et MSP toutes les opérations sont passées.

Les ajustements de subvention restent dans les limites fixées lors du vote des budgets.

Où cet exposé et après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Dit qu'aucune subvention exceptionnelle de fonctionnement du budget général au budget ne sera versée au budget annexe Maison de Santé Pluridisciplinaire au titre de l'exercice 2023.

## **6.2 Quart des crédits d'investissement et autorisation à donner au Maire**

Vu l'article L1612-1 du CGCT qui permet à la collectivité d'honorer ses engagements financiers d'investissement pendant la période précédant le vote des budgets primitifs dans la limite du quart des crédits inscrits en section d'investissement, hors reports et crédits afférents au remboursement de la dette.

Vu l'avis favorable de la Commission du 12-12-2023

Mme Anne-Sylvie Mirmand, adjointe, propose d'autoriser le Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement des exercices 2024 selon les montants et les affectations de crédits présentés pour chaque budget.

### **Budget Général Commune**

<b>Investissement Dépenses</b>	<b>BP 2023</b>	<b>¼ des crédits</b>
20-Immobilisations incorporelles	84 000,00	21 000,00
204-Subventions d'équipements versées	260 000,00	65 000,00
21-Immobilisations corporelles	1 124 803,00	281 200,75
23-Immobilisations en cours	1 868 000,00	467 000,00

### **Budget Annexe ASSAINISSEMENT 2024**

<b>Investissement Dépenses</b>	<b>BP 2023</b>	<b>¼ des crédits</b>
21-Immobilisations corporelles	30 000,00	7 500,00
23-Immobilisations en cours	1 070 907,71	267 726,93

### **Budget Annexe ALIMENTATION EN EAU POTABLE 2024**

<b>Investissement Dépenses</b>	<b>BP 2023</b>	<b>¼ des crédits</b>
21-Immobilisations corporelles	30 000,00	7 500,00
23-Immobilisations en cours	541 575,00	135 393,75

### **Budget Annexe MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE 2024**

<b>Investissement Dépenses</b>	<b>BP 2023</b>	<b>¼ des crédits</b>
204-Subventions d'équipements versées	13 000,00	3 250,00
21-Immobilisations corporelles	10 000,00	2 500,00
23-Immobilisations en cours	387 000,00	96 750,00

Où cet exposé et après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** le Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement des exercices 2023 selon les montants et les affectations de crédits dont la teneur figure dans les tableau ci-dessous :

### **6.3 MAPA « Acquisition d'un tracteur neuf, faucheuse-débroussailleuse-rotobroyeuse, outils de viabilité hivernale**

M. Jean-Claude Abrial, adjoint, précise que ce marché concerne le remplacement du tracteur épaveuse qui a 19 ans. Une consultation pour l'achat d'un tracteur neuf équipé d'une faucheuse-débroussailleuse, d'une rotobroyeuse axiale et d'outils de viabilité hivernale (lame et saleuse) avec reprise du matériel existant en option a été lancée le 17 octobre 2023 sous la forme d'un appel d'offres (procédure formalisée). Les entreprises avaient jusqu'au 7 novembre 2023 à 12 heures pour remettre leurs offres. A l'issue de ce délai, 6 offres ont été déposées électroniquement.

Nous avons souhaité que chaque équipement soit essayé au préalable par Mrs Benoît Semen, technicien, et Sébastien Berthet, conducteur principal de l'épaveuse, afin de bien évaluer les critères suivants : visibilité latérale, ergonomie de la cabine, position de l'épaveuse par rapport à l'engin, variation continue au lieu d'une boîte mécanique, gabarit de l'engin pour passer dans les chemins étroits, avoir une polyvalence (broyage ou déneigement l'hiver) ;

Après analyse des offres, et conformément aux critères énoncés dans le règlement de consultation (prix des prestation 50% - Valeur technique de l'offre 40% - 10% Délai de livraison) :

<b>Entreprise</b>	<b>Offre de Base HT</b>	<b>Option HT (Reprise matériel)</b>	<b>Total HT Base + Option</b>
CHAPUIS Charles (Craponne s/Arzon - 43)	176 800 €	15 000 €	161 800 €
Ets MAILLET (St Férréol des Côtes – 63)	186 500 €	22 000 €	164 500 €
Ets OLLIER Paul (Beauzac-43)	174 900 €	21 000 €	153 900 €
NOREMAT (Agence Monistrol s/Loire-43)	225 500 €	9 583 €	215 917 €
Sas Vincent DELOR (Monts de Randon – 48)	194 000 €	6 000 €	188 000 €
BERGER Motoculture (Retournac – 43)	162 195 €	6 400 €	155 795 €

<b>Entreprise</b>	<b>Note prix</b>	<b>Note technique</b>	<b>Note livraison</b>	<b>TOTAL</b>	<b>Classement</b>
SAS CHARLES CHAPUIS	47,56	27	7,75	82.31	3
Ets maillet	46,78	21.5	2,5	70.78	6

Ets Ollier Paul	50,00	23,5	8	81,00	5
NOREMAT	35.64	39,5	9,75	84,89	1
SAS DELOR VINCENT	40,93	33	9,25	83,18	2
Berger Motoculture	49,39	24.5	7,75	81,64	4

Il est proposé de retenir l'offre la mieux-disante de l'entreprise NOREMAT pour un montant total hors taxes de 215 917 €.

Antoine Maleysson : pourquoi une telle différence ? quel type de matériel ?

Jean-Claude Abrial : le moins disant ne fournit pas une rotobroyeuse mais une simple épareuse. Un autre fournit un tracteur avec une boîte mécanique. 2 fournisseurs proposent une saleuse trop lourde pas rapport au poids total autorisé en charge. Certains remplacent les gyrophares pour le déneigement alors que nous devons avoir des triangles normalisés.

C'est un matériel de marque Lintrac, marque dédiée à ce genre de travaux.

C'est un achat fait pour 20 ans. La garantie est de 3 ans avec le remplacement du matériel en cas de panne. Le délai de livraison est de 5 mois.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 23-11-2023 ;

**Où cet exposé et après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Décide** d'attribuer le marché « achat d'un tracteur neuf équipé d'une faucheuse-débroussailleuse, d'une rotobroyeuse axiale et d'outils de viabilité hivernale avec reprise du matériel existant en option » à l'entreprise NOREMAT, ayant son siège social à Ludres (54714) Dynapôle Ludres-Fléville, 166 rue Ampère BP 60093 – n° siret 322 213 679 00036, pour un montant hors taxes de 215 917 € se décomposant de la sorte :
  - Achat du tracteur et des outils : 225 500 € ht
  - Reprise du matériel existant : 9 583 € ht
- **Autorise** le Maire à signer et à notifier ledit marché avec l'entreprise mentionnée ci-dessus ainsi que tout document afférent à son exécution.

### **6.3 DETR 2024 : mise à jour du plan de financement**

Vu l'avis favorable de la commission finances du 23-11-2023 ;

Mme Anne-Sylvie Mirmand, adjointe, rappelle que les demandes de subvention au titre de la DETR 2024 ont fait l'objet d'un vote du conseil municipal du 30-11-2023.

Le marché d'acquisition du tracteur et des outils étant attribué, il convient de réajuster le plan de financement

<u>Dépenses</u> ht	215 917.00 €
<u>Recettes</u>	
DETR (50%)	107 958.50 €
Commune fonds propres (50%)	107 958.50 €

**Où cet exposé et après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Autorise** le Maire à solliciter tous les financements auprès des partenaires institutionnels et notamment auprès de l'Etat au titre de la DETR 2024 pour l'acquisition d'un tracteur neuf et de ces équipements
- **Autorise** le Maire à signer tous documents afférents à cette opération

#### **6.4 Subvention exceptionnelle à l'Amicale du Personnel Communal**

Madame Anne-Sylvie Mirmand, adjointe, informe qu'il y a lieu d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 875 € (base de 15 € par année d'ancienneté) à l'Amicale du Personnel Communal de Retournac pour l'organisation des cérémonies de remise des médailles du travail à 5 agents au titre de la promotion 2024 :

- 1 agent pour 35 ans de service (échelon or)
- 1 agent pour 30 ans de service (échelon vermeil)
- 2 agents pour 20 ans de service (échelon argent)
- Promotion du 14 juillet : 1 agent pour 20 ans de service (échelon argent)

Vu l'avis favorable de la commission finances du 23-11-2023 ;

**Ouï cet exposé et après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Octroie** une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 1 875 € à l'Amicale du Personnel Communal de Retournac

#### **6.5 Convention d'ingénierie mutualisée avec l'Agence des Territoires de Haute-Loire pour l'assistance aux opérations de résorption de l'habitat dégradé et insalubre dans les centres-bourgs**

Madame Anne-Sylvie Mirmand, adjointe, expose au conseil municipal que l'Agence des Territoires de Haute-Loire, en lien avec le programme Petites Villes de Demain (PVD) et en partenariat avec la Maison Départementale de l'Habitat (MDH) et la DDT43, propose de signer une convention d'ingénierie d'accompagnement pour faciliter la mise en œuvre des opérations de renouvellement urbain grâce à des outils coercitifs de type RHI (résorption de l'habitat insalubre) ou THIRORI (Traitement de l'Habitat insalubre rémissible ou dangereux et opérations de restructuration immobilière) en complément des OPAH (Opérations programmées d'amélioration de l'habitat).

Cette ingénierie comprend 2 volets :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage assurée par Ingé43
- Ingénierie d'accompagnement au travers d'un chef de projet « renouvellement urbain » recruté par l'Agence des Territoires

9 communes se sont positionnées auprès d'Ingé43 pour bénéficier de ce dispositif. Il nous a paru nécessaire de prendre rang pour étudier la requalification de l'ilôt « Secteur du Vival » : immeuble présentant une vacance totale à la fois sur le commerce et l'habitat et pour lequel aucun porteur de projet n'a présenté de projet viable.

L'idée est d'être accompagné par Ingé43 sur l'étude de ce secteur.

La participation financière de la Commune est estimée à :

- 6 000 € pour 3 ans (25% du coût TTC des études + 5% chef de projet) si obtention du Fonds Vert
- 16 000 € pour 3 ans (50% du coût TTC des études + 35% chef de projet) sans le Fonds Vert

La convention a une durée de 3 ans renouvelée une fois par tacite reconduction

Vu l'avis de la commission en date du 12-12-2023

**Ouï cet exposé et après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité (une abstention)**

- **Confie** à l'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement urbain de l'îlot dénommé « secteur du Vival », selon les termes de la convention ci-annexée.
- **Approuve** les termes financiers de la convention et inscrira au budget primitif de l'exercice 2024 les crédits afférents à cette opération.
- **Autorise** le Maire à signer la convention et tout acte afférent à son exécution.

Patricia Goudard : des questions avant que je lève la séance ?

Pierre Astor : prochain conseil à quelle date ?

Patricia Goudard : la date n'est pas encore fixée. Je suppose en Février 2024.

Les vœux ont lieu le vendredi 12 janvier 2024 et les vœux au personnel avec la remise des médailles du travail le vendredi 26 janvier 2024.

Je vous souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 21h20

La secrétaire de séance,

Cindy ISSARTEL



Le Maire,

Patricia GOUDARD

